

2008/215 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - AVENUE DU PLATEAU - 69009 LYON – OPERATION N° 09 321 001 - MONTANT DE L'OPERATION : 4 100 000 € TTC (HORS FONCIER) - MODIFICATION DU MARCHE DU LOT 9 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibérations n° 2004/3978 du 28 juin 2004, n° 2006/6288 du 13 mars 2006, n° 2007/7522 du 5 mars 2007 et n° 2007/8181 du 17 septembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet dont le montant est fixé à 4 570 287,20 € TTC (incluant le foncier).

Par délibération n° 2007/7673 du 2 avril 2007, vous avez autorisé le Maire à signer le marché visé en objet.

Afin d'améliorer l'esthétique et l'entretien de l'ouvrage, il est proposé la mise en œuvre de carrelage pour l'escalier du gymnase comprenant l'habillage de marches et de contremarches, la fourniture et la pose de carreaux sur les paliers et les plinthes périphériques. Préalablement une reprise au mortier hydraulique de l'escalier est nécessaire suite à une modification du plan initial.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
270041	9	FRAGOLA	60 850,00	1 734,23	6 317,35	68 901,58	13,23

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations n° 2004/3978 du 28 juin 2004, n° 2006/6288 du 13 mars 2006, n° 2007/7522 du 5 mars 2007, n° 2007/7673 du 2 avril 2007, n° 2007/8181 du 17 septembre 2007 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 avril 2008 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- La modification du marché n° 270041 relatif à la construction d'un gymnase avenue du Plateau à Lyon 9^e, est approuvée ainsi :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
270041	9	FRAGOLA	60 850,00	1 734,23	6 317,35	68 901,58	13,23

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours – programme 4, AP 2004-5, nature 2313, fonction 411, opération n° 09 321 001.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY